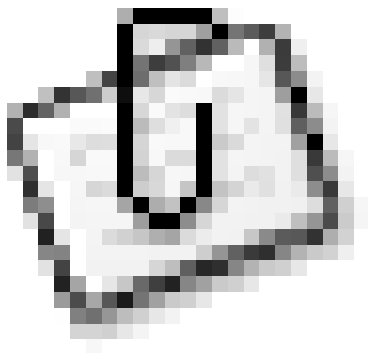


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4226>



Maintenant, ouvrir les négociations pour construire la loi.

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Refondation de l'école/ loi d'orientation -



Publication date: vendredi 12 octobre 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La concertation ouverte au début du mois de juillet pour la Refondation de l'Ecole vient de se terminer. Tous les acteurs de l'Education ont échangés depuis le 6 juillet dernier sur l'avenir du système éducatif. La FSU s'y est pleinement impliquée en mettant sur la table un grand nombre de propositions. Elle a jugé ces débats intéressants quand bien même des questions importantes n'ont pas toujours pu être approfondies et restent au milieu du gué.

Le rapport de la concertation dégage des questions centrales (refondation de la formation des enseignants, évolutions des pratiques pédagogiques, nécessité du travail collectif, rupture avec le socle Fillon...) où l'on retrouve parfois des propositions de la FSU mais il affiche aussi des préconisations fondées sur de pseudo consensus et majoritairement refusés par les personnels concernés (enseignements au collège, réforme des lycées, du service public d'orientation, rapport enseignement professionnel – apprentissage, orientation de santé).

Le rapport réaffirme une priorité à l'Ecole primaire. Si la FSU est satisfaite de cette confirmation, elle veillera à ce que la loi envisage bien l'unité du système éducatif, du premier degré au lycée en articulant mieux les premier et second degrés dans le respect de leur spécificité. Le rapport évoque à peine la nécessaire articulation entre lycée et enseignement supérieur. Or, c'est en organisant la cohérence du parcours scolaire de l'élève puis de l'étudiant que l'on permettra d'en finir avec les sorties sans qualification et d'aller vers la relance de la démocratisation du système éducatif, de la maternelle à l'université.

Si des sujets ne sont pas sans lien avec le débat qui s'ouvre aujourd'hui sur la décentralisation, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur, l'orientation ou la gouvernance du système, la loi ne devra pas faire comme si des décisions étaient déjà actées.

La FSU regrette que le rapport soit particulièrement silencieux sur les personnels non enseignants. Car pour lutter contre les inégalités sociales, qui dans notre pays déterminent fortement la réussite scolaire, il faut aussi améliorer la prise en charge des jeunes par des personnels spécialisés et le renforcement des équipes pluri-professionnelles.

La bonne marche du système éducatif nécessite que soient confortées les missions des personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement.

Mais le rapport n'est qu'une étape et la loi d'orientation et de programmation devra maintenant proposer des solutions aux problèmes du système éducatif. Elle devra en cela marquer une rupture avec les politiques éducatives précédentes, associer à la réflexion les autres ministères concernés comme par exemple le MESR, en ce qui concerne la formation des enseignants au sein des universités (ESPE).

La FSU veillera particulièrement à la mise en œuvre de mesures pour les élèves les plus en difficulté et pour que soit assurée une réelle égalité d'accès à l'éducation sur tout le territoire.

Et si la loi est attendue pour améliorer la scolarisation des élèves, elle l'est aussi pour améliorer les conditions d'exercice de l'ensemble des personnels (dont le rapport ne fait pas un levier de la transformation), leur formation, leur revalorisation. Les personnels ne pourraient concevoir que les évolutions nécessaires du système éducatif conduisent à dégrader ou alourdir leurs conditions de travail.

La FSU regrette que les personnels n'aient pas jusqu'ici été associés réellement à cette consultation. Aucune réforme ne pourra se faire sans eux. Les quelques consultations de certaines académies ont été particulièrement hétérogènes tant dans leurs modalités que dans leurs contenus.

Maintenant, ouvrir les négociations pour construire la loi.

La FSU et ses syndicats s'attacheront à avancer leurs propositions, les mettre en débat en prenant l'avis des personnels sur toutes les questions posées pour la Refondation de l'Ecole.

Maintenant les travaux pratiques doivent commencer. Le temps incontournable de la négociation est venu.

Le ministre de l'Education Nationale doit préciser les objets de la négociation, la méthode et le calendrier. La FSU s'engage dans ces discussions avec la volonté de donner une nouvelle orientation au système éducatif pour assurer réellement la réussite de tous les jeunes et pour que soient programmés les moyens nécessaires pour y parvenir.